

**Quantum Genomics publie ses résultats de l'exercice 2023.
Le rapprochement avec ExactCure
qui acte le redéploiement stratégique de la société
sera soumis au vote des actionnaires le 24 avril prochain.**

Quantum Genomics (Euronext Growth - FR0011648971 - ALQGC), publie ce jour ses résultats financiers de l'exercice 2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 12 mars 2024.

Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification des comptes est disponible sur le site internet de la Société. Le rapport financier annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est mis à disposition sur le site internet de la Société : www.quantum-genomics.com, rubrique « investisseurs ».

À l'occasion de la publication des résultats annuels de Quantum Genomics, Jean-Philippe Milon, son Président-Directeur Général déclare :

« 2023 a été une année de refondation pour Quantum Genomics. Nous avons travaillé à préserver notre trésorerie en restructurant nos effectifs et notre dette fournisseurs de façon à pouvoir lancer un nouveau projet d'entreprise porteur de valeur et pérenne. C'est grâce à notre volonté inflexible et à la confiance renouvelée de nos actionnaires, en premier lieu desquels, Otium Capital, que nous abordons 2024 avec confiance.

Après un examen approfondi de plusieurs dossiers, nous avons identifié un projet fédérateur et créateur de valeur dans le domaine de la e-santé développé par la société ExactCure. Le rapprochement avec cette société, donnera un nouveau départ à Quantum Genomics en répondant à l'enjeu de Santé Publique majeur qu'est le bon usage du médicament et en apportant des changements significatifs et durables pour la Santé.

Pour notre société, l'année 2024 débutera véritablement le 24 avril, date de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui sera appelée à se prononcer sur le rapprochement que nous envisageons avec ExactCure. J'invite nos actionnaires à participer à cette Assemblée Générale en votant massivement en faveur de ce projet de façon à faire entendre leur voix et à doter notre entreprise d'une nouvelle ambition. »

Une situation financière préservée pour redéployer l'activité de la société

Les résultats de l'exercice 2023 sont le reflet de l'arrêt du développement de firibastat et de la période de restructuration qui a suivi afin de préserver la situation financière de la Société et ainsi redéployer son activité.

À fin décembre 2023, les produits d'exploitation s'élevaient à 36 K€ contre 3,00 M€ un an plus tôt. Témoignant des mesures de restructuration drastiques mises en œuvre, les charges d'exploitation ont été significativement réduites et s'élevaient à 3,20 M€ contre 33,10 M€ sur l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à -3,10 M€, contre -30,10 M€ en 2022.

Après prise en compte d'un résultat financier de -0,03 M€ et d'un résultat exceptionnel de -0,04 M€, Le résultat net s'établit à -3,20 M€ au 31 décembre 2023.

À l'issue de cet exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 0,43 M€, contre 3,60 M€ à fin décembre 2022. La trésorerie disponible, qui inclut un Crédit d'Impôt Recherche de 2,50 M€, est de 3,50 M€ au 31 décembre 2023, contre 10,40 M€ au 31 décembre 2022. Les dettes financières s'élèvent à 2,72 M€ et correspondent à un PGE souscrit auprès de BNP et un prêt R & D BPI.

Redéploiement de l'activité dans le domaine de la e-santé

Au cours de l'exercice 2023, Quantum Genomics a posé les bases d'un nouveau projet d'entreprise porteur et créateur de valeur actionnariale. Comme indiqué au marché, la société a mené de nombreuses discussions avec des sociétés de HealthTech non cotées, répondant à des critères de sélection précis : un domaine d'activité majeur, un projet innovant et différenciant, un savoir-faire répliquable à l'international, une équipe performante et complémentaire à celle de Quantum Genomics.

À l'issue de ce processus, Quantum Genomics est entrée le 13 décembre 2023 en négociation exclusive en vue d'un rapprochement avec ExactCure, HealthTech française développant un dispositif couplant intelligence artificielle et modélisation mathématique, permettant de simuler le comportement qu'aura un médicament lorsqu'il sera pris par le patient et ainsi d'adapter au mieux la prise du traitement en fonction des caractéristiques individuelles de chaque patient. Cette technologie, dotée du marquage CE, est déjà implantée chez d'importants fournisseurs de solutions de santé et cible dans un premier temps les laboratoires pharmaceutiques. L'entité résultante deviendrait ainsi une des premières sociétés en Santé Digitale cotée sur le marché Euronext Growth. Ce projet a fait l'objet d'un communiqué de presse détaillé le 14 décembre dernier.

Pour mener à bien ce rapprochement, Quantum Genomics soumettra au vote de ses actionnaires les opérations décrites ci-dessous.

À cette fin, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire se tiendra le 24 avril 2024 à 10 h 00 dans les locaux du Cosy Meeting Center situés 34, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Cette Assemblée sera notamment appelée à se prononcer sur les opérations suivantes :

- **la réduction du capital social de Quantum Genomics :**

Le capital social de Quantum Genomics serait porté de 13.935.691,31 euros à 1.393.569,13 euros. La valeur nominale des actions de Quantum Genomics, qui est aujourd'hui d'environ 0,40 € (quarante centimes d'euro) serait portée à environ 0,04 € (quatre centimes d'euro).

Cette réduction permettrait d'apurer en partie les pertes de l'exercice et le poste « report à nouveau » débiteur. Elle permettrait également de faciliter la libération du capital lors de futures augmentations de capital de la Société.

- **l'apport en nature de 100 % des titres ExactCure :**

277.031 actions d'ExactCure, représentant l'intégralité des droits de vote et du capital d'ExactCure, seraient apportées à Quantum Genomics pour une valeur globale d'apport de 6.000.000 euros.

En rémunération de leurs apports, les apporteurs bénéficieraient de l'émission de 34.854.973 actions de Quantum Genomics à leur profit, à émettre à un prix unitaire de 0,1721418 euro (correspondant à une valorisation de la Société de 6.000.000 euros). Le prix d'émission des actions nouvelles de Quantum Genomics a été établi sur la base de la mise en œuvre de la méthode de l'actif net réévalué (ANR), qui s'appuie sur la détermination de la juste valeur des différents actifs et passifs de la société. Cette méthode est également appelée « méthode patrimoniale » ou « somme des parties ». La mise en œuvre de cette méthode a notamment reposé (i) sur la

référence à des opérations financières comparables (prise de contrôle d'une société sans activité opérationnelle active, qui est cotée en bourse) et (ii) d'autres d'actifs latents.

Le prix d'émission des actions nouvelles de Quantum Genomics fait apparaître une prime d'environ 70 % par rapport au cours de clôture de l'action au 11 mars 2024.

Un traité d'apport relatif à l'opération a été signé par les actionnaires d'ExactCure et Quantum Genomics le 12 mars 2024.

Le (s) rapport (s) des commissaires aux apports se prononçant sur la valeur des apports en nature et la rémunération des apports sera (ont) mis à disposition des actionnaires sur le site internet de Quantum Genomics.

En conséquence de ces opérations, le capital social de Quantum Genomics sera porté à 2.787.137,94 euros divisés en 69.709.954 actions. Les actionnaires de Quantum Genomics conserveraient 50 % du capital de la Société.

Ainsi, un actionnaire de Quantum Genomics disposant d'1 % de détention du capital de Quantum Genomics avant l'opération (sur la base du capital social de 13.935.691,31 euros divisés en 34.854.981 actions) disposera d'une détention d'environ 0.5 % du capital de Quantum Genomics à la suite de l'apport (sur la base d'un capital social de 2.787.137,94 euros divisés en 69.709.954 actions).

Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2023, la quote-part des capitaux propres par action qui s'élevait à environ 0,012 euro préalablement à l'émission de 34.854.973 actions de Quantum Genomics en rémunération de l'apport, serait d'environ 0,092 euro à la suite de cette émission, sur une base non diluée.

A l'issue de l'opération d'apport, les actuels dirigeants d'ExactCure, Frédéric Dayan, Sylvain Benito et Fabien Astic disposeront respectivement de 20,21 %, de 9,02 % et de 6,86 % du capital de Quantum Genomics. OneRagTime disposera de 8,54 % du capital et Otium Capital détiendra 5,80 % du capital de Quantum Genomics.

L'ensemble des documents préparatoire à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 avril prochain sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

Si les actionnaires de la Société venaient à approuver les résolutions qui seront soumises à leur vote, 2024 pourrait marquer un nouveau départ pour Quantum Genomics et le début d'un projet innovant et créateur de valeur, mettant l'intelligence artificielle au profit d'enjeux clés de santé publique.

Contacts

Quantum Genomics

contact@quantum-genomics.com

Valfa Communication (EUROPE)

Communication financière et médias

irquantumgenomics@gmail.com